

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N<sup>o</sup> 5045, 46

Objet :

ANNEXE

Expédié le

Bruxelles, le

10 - 12 - 19 02

à M. Peters  
Melles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas dans les attributions de la Commission Directrice de donner son avis sur des ouvrages qui ne lui sont pas soumis en vue de leur acquisition pour les collections de l'État.

C'est à un expert de profession qu'il appartient plutôt de se prononcer sur la valeur de l'authenticité de l'ouvrage qui fait l'objet de votre lettre du 7 A.

Veillez agréer, M. *Muller*, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Indelles ce 7. X<sup>es</sup> 1906

8-12-06

5045/146

Monsieur le directeur,

ayant chez moi un tableau  
très ancien, je désirerais  
beaucoup vous le soumettre,  
afin d'en connaître la  
juste valeur. Je vous serais  
bien obligé, Monsieur le  
directeur si vous vouliez  
me faire savoir quand je  
pourrais me présenter avec.

En attendant, recevez, Monsieur  
le directeur avec mes amur-  
ciments anticipés mes  
respectueuses salutations

J. J. Sétis

30 rue Casimir